

PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DÉPENSES

**ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES SOUS-JACENTES
POUR 2016**

PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DÉPENSES ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES SOUS-JACENTES POUR 2016

Cadre général

Ce projet d'état provisionnel des recettes et dépenses fixe le cadre financier des activités de l'ETF pour 2016. Il a été établi en se référant aux ressources humaines et financières proposées dans les perspectives à moyen terme (PMT) 2014-2017 de l'ETF.

Une fois approuvé par le conseil de direction, ce projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses sera transmis à la Commission européenne sans procédure écrite supplémentaire, au plus tard le 31 janvier 2015. Les services de la Commission s'en serviront comme base pour lancer la procédure budgétaire 2016. Le projet d'état provisionnel sera envoyé à la Commission au plus tard le 31 mars 2015, conformément à l'article 33, paragraphe 1, du règlement fondateur de l'ETF¹.

Orientations sous-jacentes pour l'estimation 2016 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

2016 sera la troisième année des perspectives à moyen terme (PMT) pour la période 2014-2017, développées dans le cadre de la stratégie de la Fondation pour 2014-2020.

L'ETF a trois objectifs stratégiques pour la période 2014-2017:

- renforcer l'analyse des politiques en matière d'EFP en se fondant sur des éléments probants;
- moderniser les systèmes d'EFP dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;
- accroître la pertinence de la fourniture d'EFP par rapport au marché du travail, à la situation économique et à la cohésion sociale.

Ceux-ci seront présentés dans le programme de travail annuel 2016, décrivant les projets stratégiques, la distribution des ressources et les résultats escomptés. L'ETF définit différents niveaux dans la chaîne de valeur des résultats: la production (produits ou réalisations issus des projets), les effets (les effets des résultats sur leurs bénéficiaires, évalués au moyen de leur degré d'utilisation ou du degré de satisfaction) et l'impact (effets à long terme, mesurés en termes de contribution au développement du capital humain)².

La logique d'intervention dans chaque pays est **différenciée** selon les besoins politiques particuliers et les critères internes de priorité en matière de distribution des ressources - tant financières qu'humaines - et les principes de focalisation, de différenciation et d'orientation des effets.

¹ Règlement (CE) n° 1339/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 portant création d'une Fondation européenne pour la formation (refonte) (JO L 354 du 31.12.2008, p. 82).

² L'ETF utilisera autant que possible des indicateurs et des objectifs appliqués dans des politiques de l'UE ou convenus avec d'autres organisations et donateurs internationaux.

Implications pour l'estimation 2016 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

Le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2016 se fonde sur l'expérience de l'exécution du budget 2014 et sur les hypothèses du budget présenté pour 2015. Il suit les propositions présentées par l'ETF pour 2016 dans le cadre des propositions relatives aux PMT pour la période 2014-2017.

Ce projet d'état prévisionnel s'appuie sur les hypothèses suivantes:

- L'ETF utilisera essentiellement ses ressources opérationnelles pour remplir sa mission et répondre à ses exigences dans les pays éligibles aux instruments de pré-adhésion et de voisinage (Sud et Est), ainsi qu'en Asie centrale. Plus précisément, elle prévoit d'augmenter ses investissements en faveur d'une politique informée, basée sur des éléments probants, dans les pays partenaires et de soutenir la dimension extérieure des politiques de l'UE en matière de développement du capital humain, conformément aux perspectives à moyen terme de l'ETF pour la période 2014-2017.
- Depuis l'adoption de la refonte de son mandat en 2008, l'ETF s'efforce de réduire le personnel attaché à des tâches administratives centrales tout en maximisant le nombre d'experts déployés. Faisant suite à la réorganisation majeure de son administration centrale en 2010-2011, qui a débouché sur une réduction de 33 à 22 % du pourcentage de personnes attachées à des fonctions administratives centrales sélectionnées, la période de 2014-2017 sera une période de consolidation et d'amélioration graduelle visant à absorber une réduction de 5 % de son personnel sans influencer la capacité de l'ETF à exécuter ses activités principales. Toutes les autres réductions d'effectif décidées par l'autorité budgétaire s'accompagneront d'une réduction correspondante de la capacité d'expertise de l'ETF.
- Si l'ETF peut s'engager à réduire son personnel statutaire de 5 % (de 96 à 91 personnes) au cours de la période 2013-2017, sa capacité à réduire ses effectifs sans compromettre son efficacité ni mettre un terme à des contrats dépend du départ volontaire de membres du personnel administratif et de soutien non essentiels occupant des postes d'agents temporaires. La rotation du personnel est historiquement basse dans cette catégorie.
- **La dotation en personnel prévue pour 2016 est conforme aux perspectives à moyen terme de l'ETF 2014-2017.**
- Les recettes affectées liées aux activités supplémentaires de l'ETF pourraient permettre d'engager des agents auxiliaires (agents contractuels) supplémentaires.
- Le budget pour la dotation en personnel et l'infrastructure (titres 1 et 2) est fixé à des niveaux stricts de survie et tient compte des augmentations attendues dans les dépenses liées au personnel en raison des ajustements salariaux rétroactifs, des promotions, des changements d'échelon et d'un taux supérieur d'occupation de poste. Le titre 2, notamment, devra être adapté afin de répondre aux coûts accrus des locaux pour 2016, couvrant la consolidation des infrastructures et dépendant du nouveau contact relatif au siège de l'ETF. Toute diminution du budget se fera aux dépens du titre 3. Toute réduction du titre 3 sera réalisée au moyen de gains d'efficacité sur les dépenses opérationnelles (en particulier l'utilisation plus efficace des missions et événements) et ne devrait pas avoir d'impact sur les activités de l'ETF.
- S'agissant du soutien direct apporté aux activités opérationnelles du titre 3, chapitre 31, l'ETF suivra la tendance présentée dans les PMT 2014-17, à savoir un investissement d'environ 31 % pour la région concernée par l'élargissement (pays candidats et candidats potentiels), une légère

augmentation dans les pays voisins (voisinage Sud: 29 % et voisinage Est: 25 %, soit un total de 54 %), et de 15% dans les activités concernant l'Asie centrale.

- L'ETF continuera également à développer ses activités d'évaluation, de contrôle, d'audit et de développement des procédures à hauteur de 7,5 % du chapitre 31, conformément aux indications susmentionnées.
- En 2016 un nouveau cycle de suivi du progrès en matière de politique par pays est prévu dans le cadre du processus de Turin, fondé sur les enseignements tirés du cycle de 2014, qui sera présenté à la conférence de Turin qui aura lieu en 2015.

En tant que centre d'expertise, le principal atout de l'ETF est son personnel. Le développement des capacités sera ainsi traité par l'intermédiaire d'une consolidation de la stratégie des ressources humaines, renforcée en 2011-2014. L'ETF développera également des stratégies de partenariat et de communication avec différentes parties prenantes et différents partenaires comme indiqué dans le cadre d'action de l'ETF concernant la coopération avec les parties prenantes et sa stratégie de communication pour la période de 2014-2020.

L'ETF continuera à développer une procédure complète et structurée de gestion des risques pour soutenir les prises de décision de la direction, y compris les choix équitables et rentables, et à fournir des informations utiles afin d'élaborer des mesures appropriées et proportionnées de contrôle des risques.

La répartition proposée des dépenses entre les trois titres budgétaires principaux (personnel, infrastructure et coûts directs des projets) est présentée en annexe. Certaines dépenses affectées seront en outre ajoutées au budget à un stade ultérieur de façon à intégrer d'autres fonds gérés par l'ETF (tels que le fonds fiduciaire italien et les autres projets que l'ETF pourrait mettre en œuvre au nom de la Commission ou des États membres).

ANNEXE

Ressources financières

Subvention ETF	Crédits		
	Budget 2014 (rectificatif 2)	Projet de budget 2015	Prévisions budgétaires 2016
Titre 1	13 029 200	14 095 000	14 523 000
Titre 2	1 930 253	1 606 000	1 900 000
Titre 3	5 198 600	4 443 000	5 107 000
TOTAL DES DÉPENSES	20 158 053³	20 144 000	21 530 000⁴

Effectifs

Types de contrat	Postes en 2014 (occupation cible)	Occupation cible en 2015	Occupation cible en 2016
Agents temporaires	94	92	93
Agents contractuels	39	39	40
Agents locaux	2	2	2
Effectifs statutaires totaux	135	133	135
Experts nationaux détachés	0	1	2
Effectifs totaux	135	134	137

³ À la contribution de l'Union de 20 143 500 EUR ont été ajoutés les intérêts courus sur la contribution (14 552,88 EUR) intégrée dans le budget rectificatif 2- 2014.

⁴ Il s'agit du montant prévu dans les perspectives à moyen terme de l'ETF 2014-2017 (GB/13/DEC/008). Le montant indiqué dans la programmation financière de la Commission pour l'ETF s'élève à 20 144 000 EUR (état prévisionnel de la Commission européenne pour l'exercice 2015 - SEC(2014) 357 – juin 2014).